DLP -2-3-66 476975

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :
ÉDITION SPÉCIALE

ABONNEMENT ANNUEL : **15 F**

Produits pesticides homologués au 1er Janvier 1966

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

(Les doses sont exprimées, sauf indications contraires, en grammes de matière active par hl. d'eau).

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

H C H : 100 g
Lindane : 12 g
D D T : 100 g
Méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

D D T : 100 g
Lindane : 12 g

Carpocapse des pommes et des poires :

Arséniate de plomb : 80 g d'arsenic
D D T (produit à 50 % de matière active) : 125 g
D D T émulsion : 100 g
D D D : 125 g
Méthoxychlore : 125 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Oléoparathion : 20 g
E P N : 25 g
Malathion : 75 g
Diazinon : 30 g
Azinphos : 40 g
Diéthion : 100 g
Fenthion : 50 g
Diméthoate : 50 g
Phosphamidon : 40 g
Carbaryl : 75 g

Tordeuse orientale du pêcher :

D D T (poudre mouillable à 50 %) : 150 g
D D T (émulsion) : 120 g
Parathion : 25 g
Oléoparathion : 20 g
Azinphos : 40 g
Mevinphos : 50 g
Carbaryl : 120 g

Pucerons :

Nicotine : 150 g
Endosulfan : 60 g
H C H émulsion : 200 g
Lindane émulsion : 30 g
Quassia amara (Puceron vert farineux du pêcher)
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Malathion : 75 g
Diazinon : 25 g
Carbophenothion : 45 g
Azinphos : 40 g
Prothoate : 30 g
Nichlorfos : 50 g
Diéthion : 100 g
Fenthion : 75 g
Isolan : 6 g
Déméton méthyl : 50 g
Déméthon méthyl i : 25 g
Oxydéméton méthyl : 25 g
Endothion : 50 g
Formothion : 40 g
Phosphamidon : 20 g
Diméthoate : 30 g
Mévinphos : 50 g
Vamidothion : 50 g

Acariens :

Carbophenothion : 45 g
Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
E P N : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
Phenkapton : 30 g
Prothoate : 30 g
Déméthon méthyl : 50 g
Déméthon méthyl i : 25 g
Oxydéméthon méthyl : 25 g
Diméthoate : 30 g
Dicofol : 50 g
Chlorfenizon : 50 g
Chlorbenside : 50 g
Fenizon : 50 g
Tetradifon : 25 g
Chlorobenzilate : 25 g
Binapacryl : 50 g

Mouche méditerranéenne des fruits :

Fenthion : 50 g
Malathion : 100 g
Diethyl diphényl dichloréthane : 175 g
Trichlorfon : 100 g
D D T : 250 g

P 80

Méthoxychlore : 250 g
Diméthoate : 30 g
Formothion : 50 g

Mouche de la cerise :
Dimethoate : 30 g

2. — MALADIES

Tavelures :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Sulfate basique de cuivre, Oxyde cuivreux, 250 g de cuivre (dose maximum)
Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant
Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Captane : 150 g
Zinèbe : 200 g
Zirame : 180 g
Thirame : 200 g
Thiocyanodinitrobenzène : 135 g
Dichlone : 50 g
Manèbe : 160 g
Carbatène : 200 g
Oxyquinoléate de cuivre : 80 g
Doguadine : 70 g
Phaltane : 100 g

Oïdum :

Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant
Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose max.)
Dinocap : 25 g

Cloque du pêcher :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux, Sulfate basique de cuivre : 250 g de cuivre
Acétate neutre de cuivre : 1 000 à 2 000 g
Captane : 125 g
Zirame : 175 g
Ferbame : 175 g
Thirame : 175 g
Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Huiles de goudron : 6 à 7,5 l de produit commercial suivant la teneur en huile
Huiles de pétrole : 3 à 4 l de produit commercial suivant la teneur en huile
Colorants nitrés : 600 g
Huiles jaunes : 2 à 3 l de produit commercial
Oléoparathions : 1,5 l de produit commercial
Oléomalathions : 3 l de produit commercial

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles de goudron et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié.

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 100 à 150 g d'arsenic
D D T : 75 g (sur Eudémis seulement)
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
E P N : 50 g
Mévinphos : 50 g
Carbaryl : 120 g

Poudrage :

D D T (sur Eudémis seulement)
Roténone
Parathion éthyl
Parathion méthyl
Diazinon
Malathion

Acariens :

Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
E P N : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
Prothoate : 30 g
Déméton méthyl : 50 g
Déméton méthyl i : 25 g
Diméthoate : 30 g
Dicofol : 50 g
Chlorfenizon : 50 g
Fenizon : 50 g
Chlorbenside : 50 g
Tétradifon : 25 g
Chlorobenzilate : 25 g

2. — MALADIES

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne. Sulfate basique de cuivre. Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1 000 g
Captane : 175 g
Zinèbe : 250 g
Manèbe : 280 g
Carbatène : 300 g (raisin de table)
Association de zinèbe et de cuivre, Association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Black-rot :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1 000 g
Captane : 175 g
Zinèbe : 250 g
Manèbe : 280 g
Association de zinèbe et de cuivre, Association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdium :

Soufre en poudrage
Soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
Soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
Soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
Dinocap : 30 g

3. — TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

Huiles de goudron, Huiles jaunes, Oléoparathions, Oléomalathions : voir les doses homologuées pour les traitements d'hiver des arbres fruitiers.

Excoriose :

Huiles jaunes : 2 à 3 l de produit commercial
Colorants nitrés : 600 g
Arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

Esca :
Arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMMES DE TERRE

Doryphore :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 170 g d'arsenic
Arséniate de chaux : 140 g d'arsenic
Arséniate d'alumine naissant : 120 g d'arsenic
Roténone : 10 g
D D T : 50 à 80 g
D D D : 75 g
Chlordane : 100 g
Lindane : 8 g
Dieldrine : 10 g
Camphènes chlorés : 150 g
Heptachlore : 60 g
Endosulfan : 35 g
Azinphos éthyl : 40 g
Azinphos méthyl : 40 g
Phosphamidon : 30 g
Carbaryl : 75 g

Poudrage :

Roténone : 100 g de matière active à l'ha
D D T : 1 500 g de matière active à l'ha
Chlordane : 1 250 g de matière active à l'ha
Lindane : 100 g de matière active à l'ha
Dieldrine : 120 g de matière active à l'ha
Camphènes chlorés : 1 500 g de matière active à l'ha
Heptachlore : 750 g de matière active à l'ha
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha
Carbaryl : 1 000 g de matière active à l'ha

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
Zinèbe : 200 g
Manèbe : 160 g
Phaltane : 150 g
Association de zinèbe et de cuivre, Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

D. - COLZA

Petite altise du colza :

D D T et D D D : 600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
800 g de matière active à l'ha en poudrage
H C H : 1 000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1 300 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 120 g de matière active à l'ha en pulvérisation
160 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
280 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
1 700 g de matière active à l'ha en pulvérisation
2 300 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 150 g de matière active à l'ha en pulvérisation
200 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 130 g de matière active à l'ha en pulvérisation
180 g de matière active à l'ha en poudrage
Malathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
700 g de matière active à l'ha en poudrage

Grosse Altise, Méligèthe :

D D T et D D D : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1 200 g de matière active à l'ha en poudrage
H C H : 1 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
2 000 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
275 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
2 250 g de matière active à l'ha en pulvérisation
3 000 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage
Heptachlore (contre le Méligèthe seulement) :
600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
750 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 250 g de matière active à l'ha en pulvérisation
300 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation
275 g de matière active à l'ha en poudrage
Malathion : 700 g de matière active à l'ha en pulvérisation
900 g de matière active à l'ha en poudrage

Charançon des tiges :

H C H : 2 400 g de matière active à l'ha en pulvérisation
3 200 g de matière active à l'ha en poudrage
Lindane : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychorocamphane :
4 000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
5 000 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
700 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 400 g de matière active à l'ha en pulvérisation
500 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation
400 g de matière active à l'ha en poudrage

Charançon des siliques :

Lindane : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
600 g de matière active à l'ha en poudrage
Toxaphène et polychlorocamphane :
4 000 g de matière active à l'ha en pulvérisation
5 000 g de matière active à l'ha en poudrage
Dieldrine : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation
1 200 g de matière active à l'ha en poudrage
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha en pulvérisation
800 g de matière active à l'ha en poudrage
Parathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation
600 g de matière active à l'ha en poudrage

E. - BETTERAVES

Pucerons :

Endothion : 500 g de matière active à l'ha
Phosphamidon : 300 g de matière active à l'ha
Mevinphos : 350 g de matière active à l'ha
Déméton méthyl i : 200 g de matière active à l'ha
Oxydéméton méthyl : 200 g de matière active à l'ha
Parathion éthyl : 200 g de matière active à l'ha
Parathion méthyl : 300 g de matière active à l'ha
Lindane : 300 g de matière active à l'ha

Mouche de la betterave :

Lindane : 300 g de matière active à l'ha
Dieldrine : 400 g de matière active à l'ha
Toxaphène : 1 500 g de matière active à l'ha
Chlordane : 1 000 g de matière active à l'ha

Heptachlore : 1 000 g de matière active à l'ha
Parathion : 150 g de matière active à l'ha
Diazinon : 150 g de matière active à l'ha
Trichlorfon : 300 g de matière active à l'ha
Azinphos : 250 g de matière active à l'ha
Endothion : 600 g de matière active à l'ha
Diméthoate : 250 g de matière active à l'ha

F. - CULTURES LEGUMIERES

Pucerons :

Nicotine : 150 g
Pyréthrines synergisées : 12 g
Roténone : 20 g
Endosulfan : 60 g
Lindane : 30 g
Parathion éthyl : 20 g
Parathion méthyl : 30 g
Malathion : 75 g
Diazinon : 25 g
Azinphos : 40 g
Carbophenothion : 45 g
Fenthion : 75 g
Prothoate : 30 g
Nichlorfos : 50 g
Isolan : 6 g
Mevinphos : 35 g

Acariens :

Parathion éthyl : 25 g
Parathion méthyl : 30 g
Diazinon : 25 g
E P N : 25 g
Malathion : 75 g
Azinphos : 40 g
Carbophenothion : 45 g
Prothoate : 30 g
Dicofol : 50 g
Chlorfenizon : 50 g
Chlorbenside : 50 g
Fenizon : 50 g
Tetradifon : 25 g
Chlorobenzilate : 25 g
Binapacryl : 50 g

Mouche de l'asperge :

Diazinon : 30 g
Endothion : 50 g
Diméthoate : 30 g
Formothion : 50 g

Produits pesticides en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1966

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

Carpocapse des pommes et des poires :
Carbophénothion, Fénitrothion, Formothion, Phosalone

Tordeuse orientale du pêcher :
Fénitrothion, Médathion

Pucerons des arbres fruitiers :
Médathion, Oxydéméton méthyl, Phosalone

Acariens des arbres fruitiers :
Diethion, Formothion, Médathion, Oxydéméton méthyl, Phosalone, Tetrasul, Thioquinox, Vamidothion

Mouche de la cerise :
Endothion, Fenthion, Formothion, Parathion, Phosphamidon

Mouche de l'olive :
Diazinon, Dimethoate, Endothion, Fenthion, Phosphamidon

Tavelures du pommier et du poirier :
Dithianon, Mancozèbe, Métirame de zinc, Propinèbe

Oïdium du pommier :
Binapacryl, Oxythioquinox

Tordeuses de la grappe :
D D D (eudémis), Médathion

Acariens de la vigne :
Binapacryl, Carbophénothion, Diéthion, Formothion, Médathion, Oxydéméton méthyl, Phenkapton, Phosalone, Tétrasul, Thioquinox, Vamidothion

Mildiou de la vigne :
Disulfamide, Folcid, Mancozèbe, Phaltane, Propinèbe, Association de métirame de zinc et de cuivre, Association de manèbe et de cuivre, Association de mancozèbe et de cuivre

Oïdium de la vigne :
Dinocap en poudrage

Black-rot :
Folcid, Mancozèbe, Phaltane, Association de carbatène et de cuivre, Association de Mancozèbe et de cuivre

Mildiou de la pomme de terre :
Folcid, Mancozèbe, Métirame de zinc, Phaltane, Propinèbe, Association de carbatène et de cuivre

Doryphore :
Imidan, Médathion, Minacide, Phosalone

Petite altise du colza :
Diazinon

Grosse altise, méligèthe :
Diazinon, Minacide (méligèthe), Phosalone

Charançon des tiges :
Diazinon

Charançon des siliques :
Diazinon, Phosalone, Pyréthrine

Pucerons de la betterave :
Azinphos, Carbophénothion, Diméthoate, Disulfoton, Endosulfan, Fenthion, Formothion, Isolan, Médathion, Oxydéméton méthyl, Vamidothion

Mouche de la betterave :
Fenthion, Formothion, Mevinphos, Phosalone, Phosphamidon

Pucerons des cultures légumières :
Bromophos, Dichlorvos, Diéthion, Mevinphos

Acariens des cultures légumières :
Diéthion, Phenkapton

Oïdiums des cultures légumières :
Oxythioquinox

(Listes établies par le Service Central de la Protection des Végétaux)

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - 2331 *Directeur-Gérant : L. BOUYX*